

LA VACCINATION PRÈS DE CHEZ VOUS

PLUS DE
75 ANS

DÈS MAINTENANT

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Même vacciné.e,
je respecte les gestes barrières

Retrouver toutes les infos utiles sur
www.grandnancy.eu



#VaccinationNancy



métropole
GrandNancy

La Métropole du Grand Nancy, la Ville de Nancy, la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le CHRU de Nancy, l'Agence Régionale de Santé Grand Est et la Communauté professionnelle de territoire de santé du Grand Nancy (CPTS) sont réunis dans une démarche partenariale resserrée depuis le début de la crise sanitaire.

Aujourd'hui, le taux d'incidence sur le territoire est actuellement le double de la moyenne nationale, voire le triple pour les personnes âgées de plus de 65 ans.

C'est la raison pour laquelle la cellule partenariale a décidé de démarrer dès ce mercredi 13 janvier la vaccination pour les personnes âgées de plus de 75 ans, résidant à domicile.

La vaccination des personnes les plus âgées doit notamment permettre de faire diminuer la pression sur l'hôpital.

Cette nouvelle campagne de vaccination fait suite à la vaccination des professionnels de santé de plus de 50 ans du CHRU qui a débuté dès le jeudi 31 décembre, puis à la vaccination des libéraux et auxiliaires de vie âgés de plus de 50 ans.

Grâce à la mise à disposition des stocks de vaccins du CHRU, la campagne de vaccination s'est élargie dès le mercredi 6 janvier aux résidents des EHPAD du département, dont l'EHPAD Notre Maison, à Nancy.

Avec déjà plus de 2 500 personnes vaccinées dans le bassin métropolitain, le territoire grand-nancéien est en avance de phase.

QUI EST CONCERNÉ PAR CETTE NOUVELLE PHASE ?

Les plus de 75 ans habitant dans la Métropole du Grand Nancy, volontaires et résidants à domicile. Cela représente un potentiel de 19 000 personnes.

COMMENT S'INSCRIRE?

Une plateforme téléphonique est mise en place par le CHRU au 03 83 85 13 00, de 9h00 à 17h00.

Afin de gérer cette organisation logistique des agents de la Métropole et de la Ville interviendront en soutien des équipes du Centre Hospitalier.

Les inscriptions peuvent se faire également via le site Doctolib :

<https://www.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/nancy/centre-de-vaccination-covid-19-nancy>

OÙ SE FAIRE VACCINER ?

Neuf lieux de vaccinations sur le territoire :

➔ Les centres gérés par le CHRU et le Centre Psychothérapeutique de Nancy (CPN) :

- L'Hôpital Central, 29 rue Lionnois à Nancy,
- La Tour Marcel-Brot, rue Joseph Cugnot à Nancy,
- Le Centre Psychothérapeutique de Nancy (CPN) à Laxou.

➔ Le centre géré par la clinique Pasteur :

- Clinique Louis Pasteur, Site Kleber, à Essey-lès-Nancy

➔ Les centres gérés par la Communauté professionnelle de territoire de santé du Grand Nancy (CPTS) :

- Le Centre Prouvé à Nancy,
- Le local de SOS Médecins, 14 avenue Jeanne d'Arc à Vandœuvre-lès-Nancy,
- Le centre du Placieux, boulevard du docteur Cattenoz à Villers-lès-Nancy,
- L'espace communal Foch, 15 rue du Maréchal Foch à Jarville-la-Malgrange, en alternance avec la Maison de Santé pluriprofessionnelle de Tomblaine, 1 avenue d'Hasbergen à Tomblaine,
- Le Château du Pont de la Meurthe, 2 avenue Carnot à Saint-Max.

Les vaccins seront réalisés par les soignants libéraux.

L'approvisionnement des lieux se fera par le CHRU, en fonction des stocks.

Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer, une équipe mobile composée de professionnels libéraux va être mise en place, sous la responsabilité de l'ordre des médecins.

INFOS UTILES

Quel est le but de la campagne de vaccination contre la Covid-19 ?

La campagne de vaccination contre la Covid-19 vise à immuniser la population contre le virus, à casser la chaîne de transmission jusqu'à éteindre l'épidémie, particulièrement active dans l'Est de la France. Se vacciner, c'est se protéger soi-même sans risque, protéger ses proches et son entourage, protéger les populations les plus fragiles.

Quelles sont les personnes concernées par la vaccination contre la Covid-19 ?

L'ensemble de la population est concerné avec l'objectif de vacciner le plus grand nombre de personnes, le plus rapidement possible, afin de limiter considérablement la circulation du virus jusqu'à éteindre l'épidémie.

Est-ce que le vaccin est gratuit ?

Oui. Le vaccin est gratuit pour tous, quel que soit le lieu de rendez-vous.

Pour quels motifs ne peut-on pas bénéficier du vaccin ?

Le vaccin peut être administré à tous, sauf situations suivantes :

- Personne positive au Covid-19 depuis moins de 3 mois ;
- Personne "sujet contact Covid" actuellement en isolement ;
- Autres vaccins reçus dans les trois dernières semaines ;
- Infection aiguë en cours ;
- Femme enceinte ou projet de grossesse imminent.